

La Boucle de Moisson : portrait d'une réserve naturelle régionale (RNR)

Nichée dans une boucle de la Seine et préservée de l'urbanisation, la Réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Ses pelouses et ses landes à callune, ses boisements de feuillus et d'épineux, abritent un cortège d'espèces végétales rares, et présentent les conditions favorables pour l'accueil d'une faune riche et diversifiée.

Les inventaires effectués mettent en valeur la présence de plusieurs espèces d'oiseaux, de papillons, d'orthoptères (sauterelles et criquets) et de reptiles pour lesquels l'alternance de végétation herbacée basse et de milieux plus embroussaillés est une aubaine.

L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), propriétaire et gestionnaire, s'applique à préserver cette mosaïque de milieux et veille à ce qu'elle demeure un refuge écologique privilégié.

Elle y réalise des travaux réguliers de restauration et d'entretien, des études et des diagnostics écologiques, des suivis scientifiques. Elle y organise aussi des animations nature, destinées à sensibiliser les franciliens à la richesse de cet environnement et à sa protection.

Une propriété de la Région depuis 1992

Le territoire dit « de la Boucle de Moisson » existe depuis 1976, avec la création par la Région d'un « périmètre régional d'intervention foncière » (PRIF). Les acquisitions y sont réalisées par l'AEV.

Aujourd'hui, l'emprise couvre 936 hectares dont 313 hectares acquis et classés en RNR. Elle comprend également la propriété régionale de l'Île de Saint Martin la Garenne (51 hectares).

Un patrimoine naturel exceptionnel

Sur le plan floristique, ce sont essentiellement les landes (Thym) et les pelouses sablonneuses (Sedum* qui caractérisent le site et lui

donnent toute sa valeur. On y trouve notamment la rarissime Laïche des sables. Dans les boisements, on peut aussi mentionner la présence du Chêne tauzin, espèce réputée méridionale.

Mais le fleuron de la réserve est sa richesse zoologique.. Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux y a été recensée dont près de la moitié rares et menacées. On pourra par exemple observer le Tarier des prés dans les prairies, et en végétation rase, l'Oedicnème criard.

Attention de ne pas piétiner son nid, installé au ras du sol !

Pour apercevoir d'autres oiseaux comme l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et le Pic noir, il faudra plutôt se rapprocher (discrètement !) des landes, des haies et des bois.

Les inventaires écologiques ont également fourni de précieuses informations sur les insectes présents sur le site : une vingtaine d'espèces d'orthoptères, dont onze d'intérêt patrimonial (la Mante religieuse ou le Grillon d'Italie par exemple), 300 espèces de papillons dont le Flambé, le Bombyx des buissons et la Mélitée du Mélampyre, et 7 espèces de reptiles dont la Vipère péliade par exemple.

Un territoire reconnu à l'échelle européenne

Depuis 2009, le territoire est intégré au site Natura 2000 « des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny » au titre de la directive « Oiseaux ». Il bénéficie ainsi d'une reconnaissance à l'échelle européenne.

Le réseau Natura 2000 regroupe des sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent ou pour celles de leurs habitats. L'objectif est de préserver la diversité biologique tout en valorisant le territoire.

Des moutons pour maintenir les milieux « ouverts »

Depuis l'été 2014, la mise en pâture d'une partie du site par un troupeau de moutons (race Suffolk) contribue à son entretien. Cela permet de maintenir la mosaïque de végétations « ouvertes » (non boisées) qui s'est développée depuis la fin des activités industrielles (la réserve est une ancienne carrière) : landes,

pelouses sur sol sablonneux, fourrés d'ajoncs, zones dénudées de pierriers...

Aujourd'hui, le troupeau est constitué d'une trentaine de brebis et d'agneaux. Après un an d'expérimentation et d'évaluation (étude de la pression du pâturage, de son action sur les milieux...), le bilan est plutôt prometteur.

Notamment, pour le broyage de la végétation « ligneuse » (ronces, genêts...) et le fauchage des pelouses, le pâturage, lorsqu'il est possible à mettre en oeuvre, est une alternative intéressante comparée à l'usage des engins à moteur : beaucoup plus « douce » pour le sol, la faune et la flore...

** Le genre « Sedum » appartient à la famille des crassulacées, généralement des plantes succulentes (dites « plantes grasses »), bien adaptées aux conditions arides.*

**L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France. Outil de la Région, elle imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce-que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.
Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr**

La RNR de la Boucle de Moisson : un accès réglementé

La réserve est ouverte au public (piétons, cyclistes et cavaliers) mais de façon réglementée.

Une brigade VTT, chargée de la surveillance du site, veille au respect de cette réglementation.

Les points principaux à retenir sont les interdictions visant à ne pas déranger la faune et toute action portant atteinte aux milieux naturels.

Il s'agit notamment :

- de ne pas chercher à approcher les oiseaux par ex : la circulation du public n'est autorisée que sur le sentier de petite randonnée faisant le tour de la réserve ;
- ne pas faire entrer de chien sur le site : même tenus en laisse, ils y sont interdits ;
- ne pas faire de feu ni bivouaquer ;
- ne pas effectuer de prélèvements de faune et/ou de flore (ex : la cueillette est interdite) ;
- ne pas laisser de déchets sur place, les ramasser avec soi.
- les engins motorisés sont strictement interdits sous peine de forte amende

Autant de règles indispensables à la pérennité du site et de son patrimoine naturel...

Animations nature gratuites proposées par l'AEV sur la Boucle de Moisson

Au programme, pour 2015 :

- Dimanche 19 juillet, entre 9h30 et 12h30 : « A la découverte des oiseaux » : pour apprendre à les reconnaître et comprendre en quoi la Boucle de Moisson constitue pour eux un habitat privilégié.
- Dimanche 20 septembre, entre 9h00 et 12h00 : « Comment gère-t-on une réserve naturelle ? » : explication, par un technicien de l'AEV, des actions menées pour maintenir la biodiversité sur le site.
- Samedi 3 octobre, entre 19h00 et 22h00 : « Papillons de nuit » : découverte de l'affluence des papillons nocturnes, initiation à leur identification.

L'inscription à ces animations se fait via le site internet de l'AEV www.aeviledefrance.fr < rubrique Loisirs Nature < Nos animations nature.

ILLUSTRATIONS :

PHOTO OEDICNEME CRIARD

Photo à récupérer sur le web – dans la rubrique « Réutilisation autorisée avec modification »

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Oedice%C3%A8me_criard_Argel%C3%A8s-Gazost_parc_animalier_\(1\).JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Oedice%C3%A8me_criard_Argel%C3%A8s-Gazost_parc_animalier_(1).JPG), avec légende suivante :

Reconnaissable à son cri crépusculaire, il arrive dans la région à la fin du mois de février pour repartir migrer vers les péninsules ibériques et l'Afrique du Nord en octobre. A Moisson, il apprécie tout particulièrement les milieux perturbés rocailleux, à l'image des steppes africaines.

OU PHOTO NID D'OEDICNEME : fichier « IMG_2333_mlebidre », à légénder comme suit :

Œufs d'Oedicnème criard. © AEV/M.Le Bidre

PHOTO MELITEE DU MELAMPYRE

Photo à récupérer sur le web - dans la rubrique « Réutilisation autorisée avec modification »

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Melitaea_athalia_\(AF\)_-right.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Melitaea_athalia_(AF)_-right.jpg), à légénder comme suit :

« Papillon des lisières de bois herbues et fleuries ».

Photos pâturage Moisson (cf dossier images « photos_nprou »), et légénder comme suit :

Pâturage ovin sur la Boucle de Moisson. Moutons Suffolk, race rustique originaire du Royaume-Uni, introduite en France à la fin du XIXème siècle. © AEV/N.Prou

Fichier « Panorama2Moisson_Droit AEV_mlebidre » de paysage de landes de la RNR à légender comme suit :

RNR de la Boucle de Moisson, landes et pelouses. © AEV/M.Le Bidre

Chenille processionnaire du chêne : travaux effectués pour l'éradiquer

L'Agence des espaces verts aide la commune de Freneuse à enrayer et prévenir l'invasion de la chenille processionnaire du chêne, présente sur la Réserve naturelle régionale de Moisson et à proximité.

Le traitement est mécanique : il consiste à brûler les nids situés sur les branches des arbres, parfois sur toute sa hauteur. Des sacs récupérateurs de chenilles sont ensuite posés le long des troncs, pour éviter de nouvelles éventuelles propagations.

Des panneaux, affichés à l'entrée de la Réserve naturelle régionale de Moisson, ont informé les usagers sur la localisation et les dates de travaux.

Pourquoi l'éradiquer ?

La chenille processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea* L.) est une chenille de papillon. C'est un ravageur spécifique des chênaies, dont elle consomme essentiellement les feuilles. Cela se traduit par des défoliations plus ou moins importantes, surtout visibles de juin à mi-juillet.

Mais elle est surtout redoutée pour les urtications, réactions allergènes et difficultés respiratoires qu'elle provoque chez l'homme. Pour cette raison il est indispensable de l'éradiquer à proximité des zones habitées.

Comment l'identifier ?

Elle vit toujours en groupe, constitué de milliers d'individus. Dans les arbres, on peut reconnaître leur nid, plaqué sur les troncs et les branches maîtresses, et pouvant atteindre une taille importante en période de pullulation, un mètre de longueur et plus. Il est composé de fils soyeux mêlés de déjections et d'exuvies (mues dessechées de chenilles).

[Photos à récupérer dans le dossier « select_chenilles » © AEV/M.Le Bidre](#)

Lorsqu'elle est à terre, on peut la reconnaître à sa façon de se déplacer en ligne, les unes derrière les autres, d'où le nom de chenille « processionnaire »...

Photo chenilles processionnaires en ligne [ICI](#) (web, rubrique « Réutilisation autorisée »).

Comment réagir si vous trouvez une zone infestée ?

Avant tout prévenez la mairie. Ne cherchez pas à détruire vous-même les branches porteuses de nids!

Pour en savoir plus :

Agence régionale de la Santé Île-de-France : 01 44 02 00 00 ou www.ars.iledefrance.sante.fr.